

Date de préparation 21-févr.-2012

Date de révision 14-déc.-2020

Numéro de révision 7

**SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>Nom du produit</b>      | <b>Dichloromethylphenylsilane</b>                 |
| <b>Cat No. :</b>           | <b>147380000; 147380100; 147381000; 147385000</b> |
| <b>Synonymes</b>           | Phenylmethylchlorosilane.                         |
| <b>No.-CAS</b>             | 149-74-6  |
| <b>No.-CE.</b>             | 205-746-2   |
| <b>Formule moléculaire</b> | C7 H8 Cl2 Si                                      |

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

|                                   |                                      |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Utilisation recommandée</b>    | Substances chimiques de laboratoire. |
| <b>Utilisations déconseillées</b> | Pas d'information disponible         |

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

|                |  |
|----------------|--|
| <b>Société</b> | <b>Entité de l'UE / nom commercial</b><br>Acros Organics BVBA<br>Janssen Pharmaceuticalaan 3a<br>2440 Geel, Belgium                                |
|                | <b>Entité britannique / nom commercial</b><br>Fisher Scientific UK<br>Bishop Meadow Road, Loughborough,<br>Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom |

|                       |                                |
|-----------------------|--------------------------------|
| <b>Adresse e-mail</b> | begel.sdsdesk@thermofisher.com |
|-----------------------|--------------------------------|

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 800-ACROS-01  
Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99  
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300  
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008**

**Dangers physiques**

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dichloromethylphenylsilane

Date de révision 14-déc.-2020

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## **Dangers pour la santé**

Toxicité aiguë par voie orale  
Corrosion/irritation cutanée  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 4 (H302)  
Catégorie 1 A (H314)  
Catégorie 1 (H318)

## **Dangers pour l'environnement**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## **2.2. Éléments d'étiquetage**



Mention d'avertissement

Danger

### **Mentions de danger**

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H302 - Nocif en cas d'ingestion  
EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau  
EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires  
Liquide combustible

### **Conseils de prudence**

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

## **2.3. Autres dangers**

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

## **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### **3.1. Substances**

| Composant | No.-CAS | No.-CE. | Pour cent en | CLP classification - Règlement (CE) n° |
|-----------|---------|---------|--------------|--|
|-----------|---------|---------|--------------|--|

ACR14738

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dichlorométhylphénylsilane

Date de révision 14-déc.-2020

|                            |          |                   | poids | 1272/2008  |
|----------------------------|----------|-------------------|-------|--|
| Méthylphényldichlorosilane | 149-74-6 | EEC No. 205-746-2 | >95   | Skin Corr. 1A (H314)<br>Eye Dam. 1 (H318)<br>Acute Tox. 4 (H302)<br>(EUH014)<br>(EUH071) |

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| <b>Conseils généraux</b>  | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.   |
| <b>Contact oculaire</b>   | Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.   |
| <b>Contact cutané</b>   | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Consulter immédiatement un médecin.  |
| <b>Ingestion</b>  | NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. Nettoyer la bouche avec de l'eau.  |
| <b>Inhalation</b>   | Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Ne pas pratiquer la bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Consulter immédiatement un médecin. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. |
| <b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b> | Utiliser l'équipement de protection individuel requis.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. Difficultés respiratoires. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation: Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Traiter les symptômes.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

## **Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Eau.

## **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Réagit violemment au contact de l'eau. Matière combustible. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

## **Produits dangereux résultant de la combustion**

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Formaldéhyde, Dioxyde de silicium, Hydrogène, La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants, Chlorure d'hydrogène gazeux.

## **5.3. Conseils aux pompiers**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Mettre en place une ventilation adaptée. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éviter que la matière déversée touche à l'eau. Éliminer les sources d'ignition.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec l'eau. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

### **Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Tenir à l'écart de l'eau ou de l'air humide. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Lieu pour matière corrosive.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation en laboratoire

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dichlorométhylphénylsilane

Date de révision 14-déc.-2020

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Liste source (s):

| Composant                   | Lettonie                 | Lituanie | Luxembourg | Malte | Roumanie |
|-----------------------------|--------------------------|----------|------------|-------|----------|
| Méthylphényldichloro silane | TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> |          |            |       |          |

| Composant                   | Russie                                    | République slovaque | Slovénie | Suède | Turquie |
|-----------------------------|---|---------------------|----------|-------|---------|
| Méthylphényldichloro silane | Skin notation<br>MAC: 1 mg/m <sup>3</sup> |                     |          |       |         |

#### Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

#### Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Ouvriers

| Voie d'exposition                  | Effet aigu (local)   | Effet aigu (systémique)          | Les effets chroniques (local) | Les effets chroniques (systémique) |
|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Oral(e)<br>Cutané(e)<br>Inhalation | 21 mg/m <sup>3</sup> | 1 mg/kg<br>1.8 mg/m <sup>3</sup> | 21 mg/m <sup>3</sup>          | 1 mg/kg<br>1.8 mg/m <sup>3</sup>   |

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

|  |            |
|--|------------|
| Eau douce  | 0.44 mg/L  |
| Des sédiments d'eau douce                          | 2.8 mg/kg  |
| Eau de mer   | 0.044 mg/L |
| Des sédiments d'eau marine                         | 0.28 mg/kg |
| Eau intermittente                                  | 4.4 mg/L   |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 100 mg/L   |
| Des sols (agriculture)                             | 0.3 mg/kg  |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dichloromethylphenylsilane

Date de révision 14-déc.-2020

## Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux** Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

**Protection des mains** Gants de protection

| Matériau des gants | Le temps de passage                   | Épaisseur des gants | La norme européenne | Commentaires à gants |
|--------------------|---------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Caoutchouc butyle  | Voir les recommandations du fabricant | -                   | EN 374              | (exigence minimale)  |

**Protection de la peau et du corps** Vêtements à manches longues

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

Compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

**Protection respiratoire** En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

**À grande échelle / utilisation d'urgence** Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Type de filtre recommandé :** Filtre à particules conforme à EN 143 Les gaz acides filtre Type E Jaune conforme au EN14387

**À petite échelle / utilisation en laboratoire** Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Demi-masque recommandée:** - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le filtre, FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                      |                          |                             |
|--------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| <b>État physique</b>                 | Liquide                  |                             |
| <b>Aspect</b>                        | Incolore                 |                             |
| <b>Odeur</b>                         | Légèrement chlorée       |                             |
| <b>Seuil olfactif</b>                | Aucune donnée disponible |                             |
| <b>Point/intervalle de fusion</b>    | Aucune donnée disponible |                             |
| <b>Point de ramollissement</b>       | Aucune donnée disponible |                             |
| <b>Point/intervalle d'ébullition</b> | 205 °C / 401 °F          | @ 760 mmHg                  |
| <b>Inflammabilité (Liquide)</b>      | Liquide combustible      | D'après les données d'essai |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>  | Sans objet               | Liquide                     |
| <b>Limites d'explosivité</b>         | <b>Inférieure</b> 0.2    |                             |
|                                      | <b>Supérieure</b> 8.6    |                             |

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dichloromethylphenylsilane

Date de révision 14-déc.-2020

|   |                               |  |
|---|-------------------------------|--|
| <b>Point d'éclair</b>                         | 82 °C / 179.6 °F              | <b>Méthode</b> - Aucune information disponible |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>      | 400 - °C / 752 - °F           |  |
| <b>Température de décomposition</b>           | Aucune donnée disponible      |  |
| <b>pH</b>                                     | Aucune information disponible |  |
| <b>Viscosité</b>                              | Aucune donnée disponible      |  |
| <b>Hydrosolubilité</b>                        | reacts with water             |  |
| <b>Solubilité dans d'autres solvants</b>      | Aucune information disponible |  |
| <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b> |                               |  |
| <b>Pression de vapeur</b>                     | Aucune donnée disponible      |  |
| <b>Densité / Densité</b>                      | 1.176                         |  |
| <b>Densité apparente</b>                      | Sans objet                    | Liquide  |
| <b>Densité de vapeur</b>                      | 6.59                          | (Air = 1.0)                                    |
| <b>Caractéristiques des particules</b>        | Sans objet (liquide)          |  |

## 9.2. Autres informations

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Formule moléculaire</b>   | C7 H8 Cl2 Si   |
| <b>Masse molaire</b>         | 191.13   |
| <b>Propriétés explosives</b> | .?1 ÉTHANOL.?2 explosifs air / vapeur des mélanges possibles |

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales, Sensible à l'humidité.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.  
**Réactions dangereuses** Réagit violemment au contact de l'eau.

### 10.4. Conditions à éviter

Exposition à de l'air humide ou à de l'eau. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Eau. Agents comburants forts. Acides forts. Bases fortes. Alcools.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Formaldéhyde. Dioxyde de silicium. Hydrogène. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Chlorure d'hydrogène gazeux.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

|                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| <b>a) toxicité aiguë;</b> |                          |
| <b>Oral(e)</b>            | Catégorie 4              |
| <b>Cutané(e)</b>          | Aucune donnée disponible |
| <b>Inhalation</b>         | Aucune donnée disponible |

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dichloromethylphenylsilane

Date de révision 14-déc.-2020

|  |  |
|--|--|
| <b>b) corrosion cutanée/irritation cutanée;</b>                                  | Catégorie 1 A  |
| <b>c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;</b>                          | Catégorie 1  |
| <b>d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;</b>                               |  |
| Respiratoire   | Aucune donnée disponible   |
| Peau   | Aucune donnée disponible   |
| <b>e) mutagénicité sur les cellules germinales;</b>                              | Aucune donnée disponible   |
| <b>f) cancérogénicité;</b>   | Aucune donnée disponible<br>Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit  |
| <b>g) toxicité pour la reproduction;</b>   | Aucune donnée disponible   |
| <b>h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;</b>  | Aucune donnée disponible   |
| <b>i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;</b> | Aucune donnée disponible   |
| <b>Organes cibles</b>  | Aucune information disponible.   |
| <b>j) danger par aspiration;</b>   | Aucune donnée disponible   |
| <b>Autres effets indésirables</b>  | Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.  |
| <b>Symptômes / effets, aigus et différés</b>                                     | Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation. Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. |

## 11.2. Informations sur les autres dangers

|   |   |
|---|---|
| <b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b> | Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé. |
|---|---|

## **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### 12.1. Toxicité Effets d'écotoxicité



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dichloromethylphenylsilane

Date de révision 14-déc.-2020

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### **Persistance**

Une persistance est peu probable, Réagit violemment au contact de l'eau, Soluble dans l'eau, d'après les informations fournies.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

## 12.4. Mobilité dans le sol

Réagit violemment au contact de l'eau Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## 12.7. Autres effets néfastes

### **Des polluants organiques persistants**

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

### **Potentiel de destruction de l'ozone**

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### **Déchets de résidus/produits non utilisés**

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

#### **Emballages contaminés**

Éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

#### **Le code européen des déchets**

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

#### **Autres informations**

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas entraîner vers les égouts. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les organismes aquatiques.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

#### 14.1. Numéro ONU

UN2437

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

METHYLPHENYLDICHLOROSILANE

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

#### 14.4. Groupe d'emballage

II

### ADR

#### 14.1. Numéro ONU

UN2437

ACR14738

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dichlorométhylphénylsilane

Date de révision 14-déc.-2020

|   |                            |
|---|----------------------------|
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | METHYLPHENYLDICHLOROSILANE |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        | 8                          |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           | II                         |

## IATA

|   |                            |
|---|----------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   | UN2437                     |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | METHYLPHENYLDICHLOROSILANE |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        | 8                          |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           | II                         |

**14.5. Dangers pour l'environnement** Pas de dangers identifiés

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Pas de précautions spéciales requises

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable, les produits emballés

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

X = liste, Europe (EINECS/ELINCS/NLP), U.S.A. (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Philippines (PICCS), Chine (IECSC), Japon (ENCS), Australie (AICS), Corée (ECL).

| Composant                  | EINECS    | ELINCS | NLP | TSCA | DSL | NDSL | PICCS | ENCS | IECSC | AICS (Australie) | KECL            |
|----------------------------|-----------|--------|-----|------|-----|------|-------|------|-------|------------------|-----------------|
| Méthylphényldichlorosilane | 205-746-2 | -      |     | X    | -   | X    | X     | X    | X     | X                | 2011-3-4<br>980 |

**Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux**  
Sans objet

#### Réglementations nationales

**Classification allemande WGK** Voir le tableau pour les valeurs

| Composant                  | Classification d'Eau Allemande (VwVwS) | Allemagne - TA-Luft classe |
|----------------------------|--|----------------------------|
| Méthylphényldichlorosilane | WGK1                                   |                            |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dichloromethylphenylsilane

Date de révision 14-déc.-2020

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau  
EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires  
EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau

### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service  
**INECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**IECS** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**WEL** - Limite d'exposition en milieu de travail  
**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)  
**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable  
**RPE** - Équipement de protection respiratoire  
**LC50** - Concentration létale à 50%  
**NOEC** - Concentration sans effet observé  
**PBT** - Persistante, bioaccumulable, toxique  
**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques  
**TWA** - Moyenne pondérée dans le temps  
**CIRC** - Centre international de recherche sur le cancer  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
**LD50** - Dose létale à 50%  
**EC50** - Concentration efficace 50%  
**POW** - Coefficient de partage octanol: eau  
**vPvB** - très persistantes et très bioaccumulables  
**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
**IMO/IMDG** - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code  
**OECD** - Organisation de coopération et de développement économiques  
**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)  
**Principales références de la littérature et sources de données**  
<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>  
Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS  
**ICAO/IATA** - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association  
**MARPOL** - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires  
**ATE** - Estimation de la toxicité aiguë  
COV (composés organiques volatils)

### Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.  
Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.  
Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.  
Formation à la réponse aux incidents chimiques.

**Date de préparation** 21-févr.-2012  
**Date de révision** 14-déc.-2020  
**Sommaire de la révision** Mise à jour du CLP format.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006**

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Dichloromethylphenylsilane

Date de révision 14-déc.-2020

---

assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

**Fin de la Fiche de données de sécurité**